



CEPALC

MDM.51/Rev.1

5 décembre 2014

FRANÇAIS

ORIGINAL: ESPAGNOL

Cinquante-et-unième réunion du Bureau de la
Conférence régionale sur les femmes
de l'Amérique latine et des Caraïbes

Santiago, 17-19 novembre 2014

ACCORDS

À l'issue de sa cinquante-et-unième réunion, le Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes a adopté les accords ci-après :

1. *Appuyer* la déclaration de la réunion technique des Caraïbes, tenue à Santiago les 14 et 15 novembre 2014, dans laquelle elle reconnaît la spécificité des enjeux actuels ;
2. *Adopter* la Déclaration de la Séance spéciale sur Beijing+20 en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
3. *Adopter également*, comme thème de discussion de la treizième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, la question de l'égalité de genre, des autonomies des femmes et du développement durable : progrès dans sa mise en œuvre ;
4. *Demander* au Secrétariat de proposer un calendrier d'activités pour le processus préparatoire de la treizième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui sera tenue à Montevideo en 2016 ;
5. *Reconnaître* la proposition de la CEPALC sur les pactes en tant qu'instrument politique pour faire progresser l'agenda de l'égalité, et demander que l'examen de ce thème soit approfondi depuis la perspective des exercices de pouvoir des femmes, ainsi que son rapport avec les processus de prise en compte transversale du genre et d'autres stratégies pour aborder les politiques publiques visant à l'égalité de genre ;
6. *Réaffirmer* l'importance de reconnaître et d'aborder les différentes situations et nécessités des femmes, dans toute leur diversité et durant tout le cycle de vie, y compris les femmes afrodescendantes, autochtones, rurales, lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT), les femmes vivant avec un handicap et les femmes âgées, dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le contexte du programme de développement pour l'après 2015, pour garantir tous et chacun de leurs droits, notamment en matière de santé, de leurs droits sexuels et reproductifs, de leurs autonomies et de leur droit à l'égalité dans le domaine public et privé ;

7. *Renforcer* les mesures, politiques et programmes visant à prévenir et affronter toutes les formes de violence à l'égard des femmes, les effets pervers de la délinquance organisée sur la vie des femmes et des filles, les disparitions forcées, la traite de personnes et l'exploitation sexuelle, le féminicide, la violence des groupes armés et la violence faite aux femmes défenseuses des droits humains et aux journalistes ;
8. *Encourager* la coopération régionale en matière de genre avec la Communauté des Etats latino-américains et des Caraïbes (CELAC), et définir des lignes de travail conjoint avec son groupe à composition non limitée afin de définir et de promouvoir, de manière intégrale et inclusive, des stratégies qui aident à faire face et à répondre aux besoins et exigences des femmes, des filles et des adolescentes des pays de la région, comme le signalent les Consensus de Saint-Domingue, de Quito et de Brasilia ;
9. *Faire sien* l'accord 19 de la première réunion du bureau de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, afin d'assurer un suivi coordonné entre les organes subsidiaires de la CEPALC ;
10. *S'engager* à informer de façon périodique et compréhensible les progrès et les résultats des budgets nationaux ;
11. *Ratifier* les engagements contractés au préalable par les gouvernements de la région quant à la nécessité d'assurer la pérennité des organisations et des mouvements de femmes et féministes et, à cet égard, l'importance de progresser vers la création d'un fonds régional destiné à l'égalité entre les sexes, conformément aux dispositions des paragraphes 28,103 et 120 du Consensus de Saint-Domingue ;
12. *Redoubler* d'efforts et renforcer l'engagement du pays vis-à-vis de la création du fonds et demander à la Commission, en sa qualité de secrétariat technique de la conférence régionale sur les femmes, de promouvoir la création d'un groupe de travail qui adopte progressivement des actions à différents niveaux pour matérialiser cette idée, en consultation avec les organisations féministes et de femmes de la région ;
13. *Accueillir* favorablement la proposition de stratégie du bureau pour la mise en œuvre du Consensus de Saint-Domingue ;
14. *Célébrer* les 15 ans de réunions internationales sur les statistiques de genre, ainsi les efforts soutenus du groupe de travail sur les statistiques de genre de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, coordonné par le Mexique ;
15. *Reconnaître* le travail stratégique et fondamental réalisé par la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC, sous la houlette de sa directrice, pour promouvoir la situation des femmes latino-américaines et des Caraïbes.